



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°279

La réunion de négociations de la CPPNI s'est déroulée le 18 juillet 2023. L'unique point à l'ordre du jour a porté sur les augmentations des minima conventionnels.

Le patronat est resté sur sa proposition en ignorant les arguments économiques.

Positions ETAM	Salaire minimal projeté	Augmentation %
1.1	1 798 €	5 %
1.2	1 828 €	4,8 %
2.1	1 858 €	4,7 %
2.2	1 881 €	2,7 %
2.3	2 021 €	2,5 %
3.1	2 161 €	2,4 %
3.2	2 316 €	2,2 %
3.3	2 465 €	2,1 %
	Moyenne	3,3%

Positions I&C	Salaire minimal projeté	Augmentation %
1.1	2 116 €	4,1 %
1.2	2 203 €	2,9 %
2.1	2 304 €	2,8 %
2.1	2 517 €	2,5 %
2.2	2 837 €	2,3 %
2.3	3 264 €	2 %
3.1	3 623 €	1,3 %
3.2	4 465 €	1 %
3.3	5 727 €	0,8 %
	Moyenne	2,2%

Nous avons expliqué que l'augmentation du coût de la vie, et en particulier de l'alimentation était importante. Il est donc crucial que les "smic de branche" en tiennent compte puisque paraît-il les salaires réellement pratiqués dans les entreprises seraient largement au-dessous de minima conventionnels. C'est en tout cas ce que plaît à nous raconter les représentants de SYNTEC autour de la table. Seule l'organisation patronale CINOV soutient que l'augmentation des minima de 200 € serait difficile à absorber par les entreprises. Deux organisations patronales, deux discours contradictoires... quelle cohérence dans une branche...

Et ce alors même que selon l'organisme XERFI, la branche se porte plutôt bien, avec une croissance du Chiffre d'affaires positive par rapport à l'année précédente.

Une prochaine réunion aura lieu en septembre. Mais faut-il attendre quelque chose d'un patronat qui ne reconnaît pas les qualifications et les métiers de chacune et chacun à sa juste valeur.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes